

BUT GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE EN ALTERNANCE

Contacts

I.U.T. - 12, rue de la Fonderie - 71200 LE CREUSOT

Site web : <https://iutlecreusot.u-bourgogne.fr/>

Tél. : 03.85.73.10.00 - Fax : 03.85.73.10.99

Chef de Département :

Marc BOULÉ

Tél. 03.85.73.10.60

marc.boule@u-bourgogne.fr

Directeur des études :

Denis LOKIETEK

Tél. 03.85.73.10.68

Denis.lokietek@u-bourgogne.fr

Responsable de l'alternance :

Christophe GONIN

Tél. 03.85.73.10.70

Christophe.gonin@u-bourgogne.fr

Secrétariat :

Fabienne GREFFET

Tél. 03.85.73.10.60

fabienne.greffet@u-bourgogne.fr

Scolarité

Tél. 03.85.73.10.10

scola-lecreusot@u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés

Les titulaires du BUT Génie Mécanique et Productique sont des généralistes des industries mécaniques quel que soit le secteur d'activité, capables d'assurer la mise sur le marché d'un nouveau produit au travers des trois premières étapes de son cycle de vie : conception pour définir le produit, industrialisation pour développer les procédés de fabrication et d'assemblage, et enfin organisation industrielle pour organiser des lignes de production. Cette polyvalence permet aux titulaires du diplôme de s'adapter aux évolutions des besoins des entreprises et aux évolutions des métiers futurs. Ils participent au processus d'ingénierie, du traitement du besoin exprimé à la mise en œuvre de la solution technologique en réponse à ce besoin dans le respect des contraintes de délai, coût et qualité. Dans un contexte d'industrie du futur, chaque parcours de BUT GMP apportera une compétence complémentaire essentielle pour les entreprises aujourd'hui et demain : innovation, virtualisation, développement durable, management et commercialisation.

Les titulaires d'un BUT GMP exercent des fonctions d'expert métier ou de manager de proximité. Pour ces deux fonctions, ils devront mettre en place des démarches de résolution et d'amélioration dans le domaine du GMP en collaborant avec les acteurs nécessaires.

Débouchés

Les titulaires d'un BUT GMP s'intègrent principalement dans des emplois répertoriés dans le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) de Pôle-Emploi :

- H1203 : Conception et dessin produits mécaniques
- H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
- H1207 : Rédaction technique
- H1208 : Intervention technique en études et conception en automatisme
- H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement
- H1301 : Inspection de conformité
- H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels
- H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation
- H1403 : Intervention technique en gestion industrielle et logistique
- H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation
- H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle
- H1506 : Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux
- H2502 : Management et ingénierie de production
- H2503 : Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique ou de travail des métaux
- H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation
- D1407 : Relation technico-commerciale
- G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques
- G1202 : Facilitateur / Facilitatrice de FabLab - laboratoire de fabrication numérique
- I1302 : Installation et maintenance d'automatismes
- I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation
- I1310 : Maintenance mécanique industrielle
- M1101 : Achats
- M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise
- M1703 : Management et gestion de produit

Poursuites d'études après le DUT GMP

La formation scientifique générale acquise à l'IUT permet aux meilleurs diplômés de poursuivre des études supérieures de « second cycle ». Plusieurs voies s'ouvrent à eux :

- Entrée sur titre ou après concours en écoles d'ingénieurs (ENSAM, ENI, UTBM, UTC, ITII, INSA, ENSMM, ...).
- Entrée à l'université pour y préparer un master puis éventuellement un doctorat.

Modalités d'admission

La formation en alternance se déroule en 2^{ème} année et 3^{ème} année ou uniquement en 3^{ème} année.

Les étudiants sont issus d'une première année de GMP et devront avoir validé les 4 compétences de 1^{ère} année.

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique : les candidatures seront examinées par un jury d'admission qui validera la candidature.

Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement sera effectué par l'entreprise.

Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage dans la limite de la capacité d'accueil.

Calendrier de la formation 2022-2023

PERIODE D'ESSAI	ENTREPRISE	SEPTEMBRE 2022							OCTOBRE 2022							NOVEMBRE 2022																		
		L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D												
					1	2	3	4						1	2		1	2	3	4	5	6												
JOURS FERIES		5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13												
COURS (UB)		12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20												
EXAMENS		19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27												
		26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30																
									31																									
DECEMBRE 2022							JANVIER 2023							FEVRIER 2023							MARS 2023													
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D							
			1	2	3	4							1			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5							
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12							
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19							
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26							
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	27	28						27	28	29	30	31									
							30	31																										
AVRIL 2023							MAI 2023							JUIN 2023							JUILLET 2023													
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D							
					1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4						1	2							
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9							
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16							
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27		19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23							
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30							
							24	25	26	27	28	29	30	26	27	28	29	30			31													
AOUT 2023							SEPTEMBRE 2023																											
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D																					
	1	2	3	4	5	6				1	2	3																						
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10																					
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17																					
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24																					
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30																						

* Calendrier prévisionnel susceptible d'être modifié

Etablissement du contrat de travail

Le contrat de travail en alternance doit être établi par écrit. Il peut comporter une période d'essai : à défaut de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent. Le titulaire du contrat a droit comme tout autre salarié à cinq semaines de congés payés qu'il posera au cours de l'année (hors périodes de formation) en concertation avec son employeur.

L'encadrement de l'étudiant est assuré par un tuteur d'entreprise et par un tuteur universitaire. Un carnet de liaison (livret d'apprentissage) est instauré pour faciliter les échanges entre les trois parties. Un enseignant assure le rôle de tuteur universitaire et organise deux visites en entreprise par an.

Modalités d'évaluation des compétences

Pour le pôle ressource, un contrôle continu a lieu tout au long du semestre sous forme d'interrogations écrites et/ou orales et d'évaluation de travaux pratiques.

Pour les SAÉ, les livrables et productions sont évalués par un jury composé d'enseignants et de professionnels.

Programme des études

La formation est organisée en 6 semestres, chacun composé d'unités d'enseignement validant 4 compétences :

- Spécifier
- Développer
- Réaliser
- Exploiter
-

Tout en s'appuyant sur 3 situations professionnelles :

- conception de produit,
- industrialisation du produit
- organisation industrielle.
-

A partir de la 2^{ème} année trois parcours sont proposés :

- Innovation pour l'Industrie
- Conception et développement durable
- Chargé d'affaires industrielles

Les volumes horaires sont de :

- BUT 2 : 625 h d'enseignement
- BUT 3 : 540 h d'enseignement

Les SAÉ sont des situations d'apprentissage et d'évaluations. Le pôle « SAÉ » englobe toutes les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence visée.

Pour la formation en alternance, les SAE seront en majorité réalisées en entreprise.

Horaires et coefficients semestres 3 et 4

Domaine	Ressources et SAÉ	Total S3	CM-TD S3	TP S3	Coef	Total S4	CM-TD S4	TP S4	Coef
Modélisation multiphysique	Mécanique	30	26	4	3	24	20	4	5
	Dimensionnement des structures	30	26	4	3	21	17	4	4
	Science des matériaux	20	8	12	2	10	6	4	2
	Mathématiques et outils scientifiques	20	16	4	2	10	10	0	2
Ingénierie de construction	Ingénierie de conception mécanique	30	18	12	3	18	6	12	4
Ingénierie de production	Production/Méthodes	44	24	20	4.5	22	8	14	5
	Métrologie	10	2	8	1				
	Organisation et pilotage industriel	26	14	12	2	16	12	4	3
Ingénierie cyberphysique	Automatisme/Electricité	30	14	16	3	10	4	6	2
Relations humaines	Expression/Communication	13	7	6	1	10	4	6	2
	Anglais	18	10	8	2	10	4	6	2
	Projet personnel et professionnel	12	8	4	1	6	0	6	1
Parcours		52	30	22	4.5	31	17	14	6
SAÉ	.01	26	2	24	25	16	8	8	12
	Parcours	30	22	8	6	14	10	4	3
	Portfolio	10	10			6	6		6
	Stage								16
Total		401	237	164	63	224	132	92	75

Horaires et coefficients semestres 5 et 6

Domaine	Ressources et SAÉ	Total S5	CM-TD S5	TP S5	Coef	Total S6	CM-TD S6	TP S6	Coef
Modélisation multiphysique	Mécanique	20	16	4	2				
	Dimensionnement des structures	30	26	4	3	10	2	8	2
	Science des matériaux	10	10		1	0			
	Mathématiques et outils scientifiques	20	20		2	10	10	0	2
Ingénierie de construction	Ingénierie de conception mécanique	32	16	16	3	12	8	4	2
Ingénierie de production	Production/Méthodes	52	28	24	5	19	15	4	4
	Métrologie	10	6	4	1				
	Organisation et pilotage industriel	30	16	14	3	18	14	4	4
Ingénierie cyberphysique	Automatisme/Electricité	26	12	14	1	18	10	8	3.5
Relations humaines	Expression/Communication	16	10	6	2				
	Anglais	16	10	6	2	16	10	6	2
	Projet personnel et professionnel	10	6	4	1				
Parcours		50	26	24	5	28	12	16	5.5
SAÉ	.01	26	2	24	33	9	5	4	8
	Parcours	26	18	8	7	8	8		3
	Portfolio	10	10			8	2	6	5
	Stage								16
Total		384	232	152	71	156	96	60	57

Modalités de validation des compétences et d'obtention du BUT

Le Bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le Bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10.

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- **et** une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2

CQPM

Pour certains contrats, l'étudiant pourra valider un CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la métallurgie). Ce certificat est délivré par un jury de professionnel qui valide les compétences acquises pendant la période en entreprise.